Les souvenirs d'André Chabloz : 1914-1918 : les deux "affaires"

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **5 (1975)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les souvenirs d'André Chabloz

1914-1918: les deux "affaires"

31 juillet 1914. Quand le tambour battit la générale en parcourant les rues du village, ce fut comme un coup de tonnerre. On ne savait pas, on ne comprenait pas : les gens se précipitèrent hors de leurs maisons. « C'est la guerre ! » disait-on avec angoisse. Les hommes du landsturm, appelés les premiers, revêtirent leur uniforme pour aller assurer la surveillance de la voie ferrée Lausanne-Genève. Au pilier public, aux portes de quelques granges, des affiches furent clouées qui ordonnaient la *mobilisation générale* de l'armée. Des attroupements se formaient qui lisaient, inquiets, les ordres militaires. Soudain, on se sentit menacé. « Est-ce en Suisse ? » questionnait-on.

Aux jours indiqués, les soldats partirent par petits groupes, accompagnés jusqu'à la sortie du village par leurs épouses ; quelques-unes, portant un enfant dans les bras, suivirent longtemps des yeux ces hommes soudainement arrachés à leur vie paisible et laborieuse. Jusqu'où iront-ils ? Quand reviendront-ils ?

Pendant plus de dix jours, on resta sans nouvelles, puis les lettres arrivèrent qui disaient les longues marches forcées, sans jamais indiquer les lieux de stationnement, ni le chemin parcouru.

Et leur absence dura sept mois, jusqu'en février 1915, plus de deux cents jours pendant lesquels bien des familles se débrouillaient vaille que vaille, s'entraidant tant qu'elles pouvaient ; bien des ménages d'artisans, d'ouvriers, privés du gain paternel, eurent de la peine à nouer les deux bouts.

L'affaire des colonels

A Lausanne où, depuis avril, je fréquentais l'Ecole normale, les journaux se vendaient bien et l'on discutait ferme dans les cafés et sur les places publiques. Et quand, le 12 septembre, on apprit que l'armée allemande, arrêtée sur la Marne, avait été contrainte à reculer, une joie bruyante se manifesta sans les rues. Puis les armées creusèrent des tranchées et la guerre qu'on avait prévue courte s'éternisa. En ville, la vie avait repris son cours lorsque se produisit l'*affaire des colonels*.

A fin 1915, des bruits circulèrent qui accusaient de trahison deux officiers de notre état-major ; l'émotion devint d'autant plus vive que le Conseil fédéral ne jugeait pas nécessaire de démentir la nouvelle. Car il s'était produit quelque chose que l'autorité fédérale préférait ne pas révéler. Mais à cause de l'agitation croissante de l'opinion, elle se vit contrainte de parler. Et l'on apprit que le chef et le sous-chef du service des renseignements de l'armée faisaient parvenir aux attachés militaires allemand et autrichien le bulletin d'information de l'état-major suisse. Il ne s'agissait pas d'une trahison, car rien n'était révélé des plans de notre armée, mais bien d'une incorrection, toute gratuite d'ailleurs, car ces officiers ne s'étaient pas fait payer leurs services. Le général se contenta de déplacer les deux officiers ; une telle mansuétude irrita l'opinion publique surtout en Suisse romande ; des Suisses allemands furent frappés dans la rue. Et le 27 janvier, à midi, à la sortie des classes, passant par le Grand-Pont, je vis à l'entrée de la rue Pichard une foule de gens rassemblés devant le consulat d'Allemagne qui avait arboré, en ce jour anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume II, le drapeau impérial allemand. Cet emblème fit l'effet d'une véritable provocation. Un jeune homme surgit de la foule, grimpa sur des épaules et saisit la hampe du drapeau qui disparut. Aux clameurs joyeuses s'ajoutèrent des cris répétés sur l'air des lampions : « L'écusson ! L'écusson ! » que l'on voulait arracher aussi. Tout à coup, on vit s'avancer un homme de forte carrure qui dit d'une voix assez puissante pour dominer le tumulte : « Je suis le syndic de Lausanne, je vous demande de quitter les lieux et de rentrer chez vous ! » C'était le conseiller national Paul Maillefer, premier magistrat de la commune. Le conseil fut suivi et la rue retrouva peu à peu son calme.

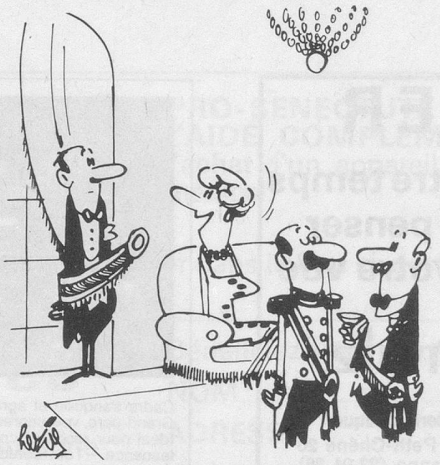

— Reste là, tu me fais moins honte...
(Dessin de Hervé - Cosmopress)

Pourtant, l'incident n'était pas clos ; le Conseil fédéral était inquiet et, quand on apprit que le général Wille songeait à faire occuper militairement le canton de Vaud, l'irritation fut à son comble en Suisse romande ; aussi, pour apaiser les esprits, le gouvernement fit-il juger les colonels par un tribunal militaire qui les déclara coupables d'avoir favorisé un des camps belligérants et les renvoya au général pour une peine disciplinaire : ils furent mis à disposition et punis de trois semaines d'arrêts.

L'initiative Grimm

Un an plus tard, en 1917, un nouvel incident se produisit ; ce fut l'*affaire Hoffmann*. Le 15 mars de cette année-là, la révolution renversait le tsar de Russie tandis que le socialiste Kerenski s'emparait du pouvoir. Un conseiller national bernois, Robert Grimm, socialiste lui aussi, conçut le projet de se rendre à Moscou pour aider à y provoquer la conclusion de la paix entre l'Allemagne et la Russie. Le conseiller fédéral Hoffmann, mis au courant, favorisa ses démarches sans en parler à ses collègues du Gouvernement fédéral. Un télégramme chiffré, marqué du signe « Affaires étrangères », partit de Berne ; il fut intercepté, déchiffré et remis à la presse par le Gouvernement russe. Cette publication indigna les Alliés, car, une fois de plus, il semblait que la Suisse appuyait la cause allemande. Certes, le conseiller fédéral Hoffmann avait agi avec l'unique espoir de permettre aux belligérants de conclure une paix de compromis. Si son honorabilité n'était pas en cause, il faut reconnaître qu'il avait commis une imprudence. Quand le Conseil fédéral révéla l'incident à l'Assemblée fédérale, Hoffmann dut démissionner. Le Genevois Gustave Ador, président de la Croix-Rouge internationale, fut élu pour le remplacer ; décoré de la Légion d'honneur, il passait pour francophile, et comme il était âgé de 72 ans, il devint président de la Confédération l'année suivante, après quoi il quitta le Conseil fédéral. Mais grâce à sa présence au sein de notre gouvernement, les Alliés reprirent confiance dans la neutralité helvétique.

A. C.